



Assemblée générale

Distr. limitée
8 novembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Deuxième Commission

Point 100 b) de l'ordre du jour

Environnement et développement durable : Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles

Guyana* et Mexique : projet de résolution

Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 52/200 du 18 décembre 1997 et 53/185 du 15 décembre 1998, et réaffirmant les résolutions 1999/46 et 1999/63 du Conseil économique et social, en date respectivement du 28 juillet 1999 et du 30 juillet 1999, relatives aux arrangements consécutifs à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles,

Rappelant également le paragraphe 20 du rapport du Secrétaire général sur les arrangements consécutifs à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles¹,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño² et le rapport de la Commission du développement durable sur sa septième session³,

Ayant également examiné le rapport sur les conclusions et recommandations de la première réunion intergouvernementale d'experts sur El Niño, tenue à Guayaquil (Équateur) du 9 au 13 novembre 1998, et l'étude de faisabilité de la création d'un centre international de recherche sur l'oscillation australe El Niño⁴,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général et approuve les conclusions et recommandations qu'il contient;

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ A/54/497.

² A/54/135-E/1999/88.

³ *Documents officiels du Conseil économique et social, 1999, Supplément No 9 (E/1999/29).*

⁴ A/54/135-E/1999/88, annexe II.

2. *Se félicite* de l'établissement, par l'Organisation météorologique mondiale, de la rétrospective de 1999 sur l'oscillation australe El Niño⁵;

3. *Réitère* l'invitation qu'elle a adressée aux États Membres aux paragraphes 8 et 9 de sa résolution 52/200, afin qu'ils fournissent l'assistance technique et financière nécessaire pour renforcer les capacités nationales des pays en développement pour soutenir les travaux de recherche et les systèmes d'observation à l'échelle mondiale et régionale afin de prévenir les dommages causés par l'oscillation australe El Niño, de les atténuer et d'y remédier;

4. *Prend note avec satisfaction* des recommandations que la Commission du développement durable a formulées à sa septième session à propos de la stratégie que les organismes des Nations Unies et la communauté internationale devraient adopter vis-à-vis d'El Niño, et invite de nouveau les États Membres à examiner dans leurs rapports nationaux annuels les effets de ce phénomène;

5. *Prie* le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la création du Centre international de recherche sur El Niño à Guayaquil (Équateur), et demande à la communauté internationale de fournir une assistance financière, technique et scientifique et d'apporter sa coopération à cette fin;

6. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à assurer l'application intégrale de ses résolutions 52/200 et 53/185 dans le cadre des arrangements consécutifs à la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles qui ont été convenus;

7. *Prie en outre* le Secrétaire général de lui présenter, par l'intermédiaire de la Commission du développement durable à sa huitième session et du Conseil économique et social à sa session de fond de 2000, au titre de la question intitulée «Environnement et développement durable», un rapport sur l'application de la présente résolution.

⁵ Ibid., annexe I.